

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 avril 2025

Service : Affaires sociales
Agent traitant : JOTT

Objet : Affaires sociales - Renouvellement du Conseil Consultatif des Aînés - Composition : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la circulaire du 2 octobre 2012 du Ministre des Pouvoirs locaux relative au cadre de référence des Conseils Consultatifs des Aînés en matière de mandat, organisation, composition, fonctionnement et relations avec les autorités communales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18 décembre 2024 lançant l'appel à candidatures pour le renouvellement du Conseil Consultatif des Aînés et fixant la composition de celui-ci ;

Vu la liste des candidats proposée par le Collège communal en date du 7 avril 2025 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1^{er}

De désigner comme président (sans voix délibérative) : Monsieur Laurent RADERMECKER, Echevin des Affaires sociales et des Seniors.

Article 2

De désigner à titre de représentants des associations de seniors (avec voix délibérative) :

- pour l'Entraide de Beaufays : Madame Renée HOFFMAN ;
- pour les Seniors et la Pétanque : Monsieur Robert BARAS ;
- pour le Calidis Net-Volley : Madame Marie Monique MERSCH.

Article 3

De désigner à titre personnel (avec voix délibérative) : Madame Marie DELNAUX, Monsieur Benjamin Boujema HAJJAJI, Monsieur Michel BERTRAND, Madame Ghislaine FRANSOLET, Monsieur Jean SCHOENEN, Madame Thérèse VERVLOET, Monsieur Baudoin LACROSSE, Monsieur Michel CUIPERS, Monsieur Philippe VOSSEN, Monsieur Vincent VERDIN, Madame Jeannine NYSSSEN, Monsieur Thomas VAN LOO, Madame Nathalie GOFFART, Monsieur Bruno CHATELAIN, Madame Chantal STRAETMANS, Madame Jeanine MERKEN, Monsieur

Jean-Marie CLOSE, Monsieur Jean-Claude YERNA, Monsieur Philippe NAGELS, Madame Lucie HOUSSEN, Monsieur Claude BOURDOUXHE, Monsieur Jacques FAUCONNIER, Monsieur Pascal WINDEN, Monsieur Michel BECKERS, Madame Véronique D'ANS, Madame Colette HELMAN, Monsieur Gian Carlo DE TOGNI.

Article 4

De désigner comme agent de l'administration, secrétaire du Conseil (sans voix délibérative) : Madame Florence WOUTERS.

Article 5

De verser les candidats non élus dans une réserve de recrutement qui pourra être utilisée en cours de mandature en cas d'abandon ou de démission d'un des membres élus.

Article 6

De permettre aux candidats non élus d'être invités par l'Assemblée (sans voix délibérative) en tant que personne-ressource en fonction des thématiques abordées.